

Filière : Installations utilisant l'énergie dégagée par la combustion de matières non fossiles d'origine végétale ou animale

V2

Fiche de synthèse du contrôle des installations de production d'électricité

Organisme de contrôle : Nom de l'organisme Agence : Adresse : Tel :

Personne ayant réalisé le contrôle, et référence du rapport : Nom : Prénom : Type de contrôle : Numéro de rapport : Date du rapport : Date de la visite sur site :

Nom et adresse du Producteur :

Nom et adresse de l'installation :

SIRET de l'installation (ou de la régie si public):	
--	--

Puissance électrique de l'installation (kW) :	
--	--

N° du contrat réseau :	
-------------------------------	--

IDC ou code décompte :	
-------------------------------	--

Coordonnées GPS de l'installation biomasse :	
---	--

Installation alimentant un réseau de chaleur : OUI / NON
--

Date de première mise en service :

Contact du producteur sur site : Nom : Prénom : Tél : Mail :

Référence du Cocontractant :

Volets du contrôle		Conformité
Volet 1	Adéquation entre l'installation in situ et sa description dans les documents du référentiel	
Commentaires :		
Volet 2	Données du producteur	
Commentaires :		
Volet 3	Conformité du dispositif de comptage.	
Commentaires :		
Volet 4	Conformité des conditions d'exploitation.	
Commentaires :		
Volet 5	Conformité des éléments juridiques et financiers	
Commentaires :		

Etant donné les résultats du contrôle, l'attestation mentionnée aux articles R311-27-1 et R314-7 du code de l'énergie peut être délivrée / ne peut pas être délivrée.

Signature du contrôleur :

Signature du vérificateur (le cas échéant) :

Liste des documents examinés dans le cadre du contrôle

Référentiel Biomasse - V2

N° de rapport : Complétez la synthèse

Liste des documents constituant le référentiel du contrôle :			
Documents	Référence	Date	Commentaires éventuels
appel d'offres			
réponse à appel d'offres, y compris demande modificative le cas échéant			
Conditions générales et conditions particulières du contrat d'achat ou de complément de rémunération			
Si modification, demande d'avenant au contrat			
Avenants antérieurs			
Cahier de charges de procédure de mise en concurrence			
Contrat CART ou CARD ou Convention de décompte			
Liste des autres documents consultés pendant le contrôle : certificats d'étalonnage...			
Documents	Référence	Date	Commentaires éventuels
Dossier de déclaration ou d'autorisation ICPE			
Contrat d'accès au réseau			
Schéma(s) unifilaire(s)			
Plan de comptage / schéma fluide			
Plan de l'installation			
Certificat de vérification primitive			
Certificat d'examen de type			
Certificat de vérification d'installation			
Certificat de vérification périodique			
Rapport annuel producteur			
Plan d'approvisionnement (type de combustible utilisé, volume et proportion dans l'appro. Global, origine géographique)			
Documents conditionnant le versement de la prime tels que définis dans le contrat d'obligation d'achat : 1- A la mise en service de l'installation 2- A la fin de chaque période de calcul de V 3- A tout moment, les certificats / rapports d'intervention sur l'ensemble des équipements intervenant dans le comptage de l'énergie			
Détail du calcul de la prime énergétique (le cas échéant)			
Justificatif de la consommation de combustible non renouvelable (le cas échéant)			
Rapport du précédent contrôle de conformité			
Rapport de vérification des câbles enterrés			

Contrôle Volet 1

Adéquation entre l'installation in situ et sa description dans les documents du référentiel.

N° de rapport : Complétez la synthèse

Référentiel Biomasse - V2

Points de contrôle	Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
	Oui	Non	Sans objet		
1.1 Nom et adresse de l'installation.				DCC ou CODOA ou réponse à AO Conditions particulières du contrat d'achat.	
1.2 Nbre et type de générateurs : marque, type, n° de série, tension électrique, puissance électrique nominale.				DCC ou CODOA ou réponse à AO Conditions particulières du contrat d'achat. Annexe technique ou schéma fourni avec attestation initiale ou attestation précédente (contrôle périodique) Plaques signalétiques des machines électrogènes sur site à la date de la visite.	
1.3 Puissance électrique maximale installée				DCC ou CODOA ou réponse à AO Conditions particulières du contrat d'achat. Plaques signalétiques des machines électrogènes sur site à la date de la visite. Dossier ICPE Relevé des index Attestation de bridage du fournisseur (si besoin)	
1.4 Autoconsommation				DCC ou CODOA ou réponse à AO Conditions particulières du contrat d'achat. Schéma unifilaire Lettres d'engagements pour la chaleur Bilan des débouchés de chaleur années N-1 et N Attestation organisme accrédité	
1.5 Caractéristiques électriques de l'installation (tension de comptage, tension de livraison, alimentation des auxiliaires, liste des auxiliaires, etc...)				DCC ou CODOA ou réponse à AO Schéma unifilaire. Contrat CART ou CARD Convention de décompte	
1.6 Validation de la conformité du schéma unifilaire de l'installation				Schéma unifilaire. Contrat CART ou CARD Convention de décompte	
1.7 Présence d'autre moyen de production électrique raccordé au point de livraison (exemples : groupe électrogène de secours, système de stockage de l'électricité pouvant soutirer de l'électricité au réseau et la réinjecter, autre installation EnR de production d'électricité ...)				Annexe du contrat d'achat.	
1.8 Présence d'un moyen de stockage de l'électricité en lien avec le système concerné				Schéma unifilaire.	
1.9 Vérification de la justesse des bilans de débouchés de chaleur				Historique des index Suivi du plan d'appro (type de combustible utilisé, volume et proportion dans l'appro. Global, origine géographique) Éléments annexés au contrat + rapport annuel producteur	
1.10 Valorisation de la chaleur fatale issue des fumées				Réponse à appel d'offres Lettre d'engagement candidat	

Contrôle Volet 2

Adéquation des données relatives au producteur

N° de rapport : Complétez la synthèse

Référentiel Biomasse - V2

Points de contrôle	Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
	Oui	Non	Sans objet		
2.1	Données relatives au producteur.			DCC ou CODOA ou réponse à AO KBis	
2.2	Données relatives à l'exploitant (si différent du producteur)			cahier des charges de procédure de mise en concurrence	
2.3	Données relatives au cocontractant			DCC ou CODOA ou réponse à AO	

Contrôle Volet 3

Conformité du dispositif de comptage.

N° de rapport : Complétez la synthèse

Référentiel Biomasse - V2

Points de contrôle	Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
	Oui	Non	Sans objet		
3.1 <u>Caractéristiques du ou des comptage(s) d'énergie thermique valorisée</u> - (nombre, marque, modèle, n° de série, etc...) Type de comptage en accord avec le contrat Propriété du comptage à préciser en commentaires : producteur ou fournisseur.				Constat sur site	
3.2 <u>Intégrité de la chaîne de mesure thermique valorisée</u> . Vérification des scellés.				DCC Plan de comptage Constat sur site	
3.3 <u>Précision de la mesure thermique valorisée</u>				Constat sur site	
3.4 Suivi métrologique (périodicité de contrôle, certificats de vérification en cours de validité, etc...) pour les compteurs thermiques qui sont la propriété du producteur. Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures				Constat sur site	
3.5 <u>Caractéristiques du ou des comptage(s) électrique(s) produite nette</u> - (nombre, marque, modèle, n° de série, etc...) Type de comptage en accord avec le contrat (brut ou net d'auxiliaire) Propriété du comptage à préciser en commentaires : producteur ou fournisseur				Contrat CART ou CARD Convention entre le producteur et le gestionnaire de réseau Schéma unifilaire Constat sur site	
3.6 <u>Intégrité de la chaîne de mesure électrique produite nette</u> . Vérification des scellés.				Schéma unifilaire Constat sur site	
3.7 Contrôle de la précision de la <u>mesure électrique nette</u> pour les compteurs qui sont la propriété du producteur (classe de précision du compteur, des TC et TP : exemple classe de précision 0,5). Les compteurs mis en œuvre par le gestionnaire de réseau sont réputés avoir la précision requise.				Documentation compteur et transformateurs. Contrat CART ou CARD	
3.8 Suivi métrologique (périodicité de contrôle, certificats de vérification en cours de validité, etc...) pour les <u>compteurs électriques</u> qui sont la propriété du producteur. Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.				Constat sur site	
3.9 <u>Caractéristiques du ou des comptage(s) en cas d'utilisation d'énergie d'origine fossile pour l'installation</u> - (nombre, marque, modèle, n° de série, etc...) Type de comptage en accord avec le contrat				Constat sur site	
3.10 <u>Intégrité de la chaîne de mesure en cas d'utilisation d'énergie d'origine fossile pour l'installation</u> . Vérification des scellés.				Constat sur site	
3.11 <u>Précision de la mesure en cas d'utilisation d'énergie d'origine fossile pour l'installation</u>				Constat sur site	
3.12 Suivi métrologique (périodicité de contrôle, certificats de vérification en cours de validité, etc...) pour les <u>compteurs d'énergie d'origine fossile</u> qui sont la propriété du producteur. Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures				Constat sur site	

Contrôle Volet 4
Conformité des conditions d'exploitation.

N° de rapport : Complétez la synthèse

Référentiel Biomasse - V2

Points de contrôle	Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
	Oui	Non	Sans objet		
4.1	Conformité du point de livraison.				convention entre le producteur et le gestionnaire de réseau Conditions particulières de contrat Constat sur site
4.2	Numéro de contrat réseau				Contrat CARD ou CART.
4.3	Identifiant de comptage. IDC si installation rattachée au réseau public de distribution. EIC si installation rattachée au réseau public de transport.				Contrat CARD ou CART.
4.4	Conformité de la tension au point de livraison.				DCC convention entre le producteur et le gestionnaire de réseau Constat sur site
4.5	Pour les installations bénéficiant de la prime à l'efficacité énergétique : Respect du calcul de l'efficacité énergétique V Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.				Historique des index Suivi du plan d'appro (type de combustible utilisé, volume et proportion dans l'appro. Global, origine géographique) Eléments annexés au contrat + rapport annuel producteur cad Documents conditionnant le versement de la prime tels que définis dans le contrat d'obligation d'achat : 1- A la mise en service de l'installation 2- A la fin de chaque période de calcul de V 3- périodiquement, les certificats / rapports d'intervention sur l'ensemble des équipements intervenant dans le comptage de l'énergie Calcul d'incertitude le cas échéant
4.6	Pour les installations bénéficiant de la prime : Respect des conditions d'éligibilité Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.				Contrat d'achat Plan d'approvisionnement (type de combustible utilisé, volume et proportion dans l'approvisionnement global, origine géographique) Attestation visée par un organisme COFRAC (contrats FB16 et suivants)
4.7	Pour les installations bénéficiant de la prime : Conformité des émissions atmosphériques (EA) Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.				Attestation producteur Rapport de mesure EA Lettre d'engagement du candidat
4.8	Conformité de l'approvisionnement. Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.				Attestation producteur Plan d'approvisionnement producteur Contrats et factures fournisseurs Lettres d'engagement fournisseurs Rapport annuel transmis au préfet (BM11, FBM6, FBM9, FB10, FB16)

Points de contrôle	Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
	Oui	Non	Sans objet		
4.9	Respect de la fraction d'énergie d'une autre origine consommée par l'installation / an. Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.			Attestation producteur Plan d'approvisionnement producteur Contrats et factures fournisseurs Rapport annuel transmis au préfet (BM11, FBM6, FBM9, FB10, FB16)	
4.10	Respect de la puissance d'achat. Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.			Index des puissances contrat d'achat	

Contrôle Volet 5

Conformité des éléments juridiques et financiers

N° de rapport : Complétez la synthèse

Référentiel Biomasse - V2

Points de contrôle	Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
	Oui	Non	Sans objet		
5.1 Adéquation mise en service installation / Contrat				Factures d'achat composants Facture correspondant à l'électricité produite depuis la mise en service de l'installation Attestation sur l'honneur du producteur Attestation d'arrêt de fourniture de chaleur	
5.2 Si modification de l'installation, contrôle des justificatifs relatifs aux modification(s) réalisée(s) par le producteur sur son installation				Demande de contrat modificative ou demande d'avenant Avis de préfet pour les CRE	
5.3 Respect des aides au financement du Projet				Attestation d'un commissaire aux comptes ou expert en cohérence avec la date du contrôle. Attestation sur l'honneur du producteur	
5.4 Dans le cas d'une installation ayant fait l'office d'un engagement à l'investissement participatif, contrôle du respect des engagements pris en vue de bénéficier de la majoration tarifaire				Attestation d'un commissaire aux comptes ou expert en cohérence avec la date du contrôle. Lettre d'engagement sur l'honneur du candidat	

